

PETITION :

Le gouvernement français doit réclamer à la Commission européenne une réévaluation des OGM !



Monsieur le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer,

Monsieur le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche,

Madame la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie,

Constatant que les avis des experts de l'Autorité européenne de sécurité des aliments rendus sur les demandes d'autorisation de plantes transgéniques ne sont pas scientifiquement valables ;

- et conformément aux articles 10 et 22 du règlement européen 1829/2003, à l'article 20 de la directive européenne 2001/18 et à l'article 29 du règlement 178/2002 ;

nous vous demandons, pour assurer que le risque de toxicité lié à ces plantes soit raisonnablement écarté :

- d'interpeller la Commission européenne afin qu'elle réponde clairement à la question que vous lui avez posée quant à la toxicité du maïs Mon810 en juin 2009, question restée sans réponse satisfaisante à ce jour ;
- d'interpeller les Etats membres de l'Union européenne afin qu'ils relayent conjointement avec le gouvernement français lors d'un prochain Conseil d'experts et d'un prochain Conseil des ministres européens, la demande de reconsidérer les autorisations précédemment données et celles en cours ;
- d'afficher clairement et sans délai votre refus sur la demande de renouvellement d'autorisation du maïs Mon810, conformément à vos prises de position antérieures.

Inf'OGM, veille citoyenne d'information, est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général qui décrypte l'actualité mondiale et propose un service unique d'information francophone sur les OGM et les biotechnologies.

Sa mission est de favoriser et de nourrir le débat démocratique par une information critique, indépendante, et accessible à tout public. Inf'OGM se donne aussi l'objectif d'oeuvrer pour une véritable transparence de l'information.

Inf'OGM, c'est :

- une équipe pluridisciplinaire,
- 10 ans d'information et d'expertise indépendantes,
- plus de 100 numéros parus,
- 3 sites Internet,
- 2 Newsletters pour suivre toute l'info et l'info locale des collectivités,
- 4 listes de diffusion d'informations,
- 11 publications...

... et de nombreuses formations, rencontres et débats encore à venir !

Voir présentation au dos



Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Secrétariat d'Inf'OGM, 2b rue Jules Ferry, 93100 Montreuil.

Je signe la pétition !

Pétition lancée le 2 avril 2010, accessible sur le site d'Inf'OGM :

<http://www.infogm.org/spip.php?article4381>

NOM :

Prénom :

OU Organisation :

Adresse* :

Code postal :

Ville :

*champs facultatif

PETITION : Pourquoi Le gouvernement français doit réclamer à la Commission européenne une réévaluation des OGM !

Les experts français jugent le dossier du Mon810 insuffisant

Sur le dossier symbolique de demande de renouvellement de l'autorisation du maïs Mon810, les experts français considèrent qu'il n'est pas suffisant pour répondre à la question d'existence ou d'absence d'impact sur la santé (1). Leur position est claire : « l'agence européenne reconnaît implicitement que les procédures [d'évaluation] antérieures ne sont pas satisfaisantes et que les réserves formulées par le CPHA [en 2008] étaient fondées » (2). Les experts de l'AESA partagent donc en grande partie l'opinion des français (3).

La Commission européenne ne peut écarter le risque de toxicité du maïs Mon810

Le gouvernement français a adressé une question à la Commission européenne le 22 juin 2009, lui demandant de certifier raisonnablement que le maïs Mon810 n'est pas toxique. Par sa réponse, cette dernière a démontré qu'elle ne pouvait pas répondre par l'affirmative alors même qu'elle le fait dans ses avis (4). Cela confirme donc que les opinions des experts de l'AESA ne permettent pas à la Commission européenne d'écarter le caractère toxique des OGM au risque statistique près et qu'il est impératif de réévaluer les dossiers passés.

Des pistes légales de retour sur des autorisations

La loi européenne fournit aux Etats membres et à la Commission européenne, la possibilité de reconsidérer une autorisation commerciale déjà donnée pour une plante transgénique. Par exemple, une plante transgénique ne doit pas avoir des effets potentiellement négatifs sur la santé humaine ou animale pour être autorisée. La position des experts français est donc une raison suffisante pour demander de reconsidérer les autorisations données.

(1) Avis du comité scientifique du HCB, http://www.ogm.gouv.fr/Avis_CS_HCB_MON810.pdf

(2) cf. page 8 de l'avis du comité scientifique du HCB, http://www.ogm.gouv.fr/Avis_CS_HCB_MON810.pdf

(3) Extrait de l'avis du comité scientifique du HCB (cf. note 2) : « Le risque de ne pas détecter un effet biologiquement significatif n'est pas véritablement évalué, il n'y a aucune analyse de puissance des tests statistiques utilisés ; la mauvaise utilisation des tests d'inférence statistique ne permet pas de conclure à l'équivalence des maïs OGM et non OGM ; et l'absence de plan d'analyse statistique rigoureux interdit tout calcul précis des risques d'erreurs de type I et II : utilisation discutable des données historiques et des données de référence ».

(4) <http://www.giet-info.org/>

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Secrétariat d'Inf'OGM, 2b rue Jules Ferry, 93100 Montreuil.

SUIVRE ET
SOUTENIR INF'OGM

> J'adhère à Inf'OGM

- Particulier, 20 euros
 Organisation*, 100 euros

> Je m'abonne au journal bimestriel Inf'OGM (6 numéros/an)

TARIF NON ADHERENT

- Particulier, 1 an = 20 euros 2 ans, 15% de réduction = 34 euros
 Organisation*, 1 an = 120 euros 2 ans, 15% de réduction = 204 euros

*Droits de reproduction de 10 exemplaires pour les professionnels.

TARIF ADHERENT, 50% de réduction

- Particulier, 10 euros
 Organisation*, 60 euros

> Je souhaite recevoir la newsletter d'Inf'OGM

> Je fais un don, je soutiens une information indépendante : euros

(Don déductible à 66% des impôts dans la limite de 20 % de vos revenus imposables, un reçu fiscal vous sera envoyé).

NOM : Prénom :

Organisation :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : Tel :

RELAYER LA PETITION Inf'OGM :

Le gouvernement français doit réclamer à la Commission européenne une réévaluation des OGM !



Monsieur le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer,
Monsieur le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche,
Madame la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie,

Constatant que les avis des experts de l'Autorité européenne de sécurité des aliments rendus sur les demandes d'autorisation de plantes transgéniques ne sont pas scientifiquement valables ;

- et conformément aux articles 10 et 22 du règlement européen 1829/2003, à l'article 20 de la directive européenne 2001/18 et à l'article 29 du règlement 178/2002 ;

nous vous demandons, pour assurer que le risque de toxicité lié à ces plantes soit raisonnablement écarté:

- **d'interpeller la Commission européenne afin qu'elle réponde clairement à la question que vous lui avez posée quant à la toxicité du maïs Mon810 en juin 2009, question restée sans réponse satisfaisante à ce jour ;**

- **d'interpeller les Etats membres de l'Union européenne afin qu'ils relayent conjointement avec le gouvernement français lors d'un prochain Conseil d'experts et d'un prochain Conseil des ministres européens, la demande de reconsidérer les autorisations précédemment données et celles en cours ;**

- **d'afficher clairement et sans délai votre refus sur la demande de renouvellement d'autorisation du maïs Mon810, conformément à vos prises de position antérieures.**

Prénom & Nom	Adresse	Ville	Signature